



Décès sans pacs , sans mariage quel droit pour la concubine

Par **sophie1872**, le **02/10/2016 à 12:39**

Bonjour,
Mon frère est décédé il y a peu de temps. Sa concubine veut vendre la voiture de celui ci .La carte grise est au nom de mon frère et c'est lui qui la entièrement payé. Il a deux enfants mineurs. A t-elle le droit de vendre le véhicule et tout les effet personnel de mon frère ?
A qui revient la voiture dans ce cas là ?
merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **02/10/2016 à 13:29**

bonjour,
il n'y a aucun lien juridique entre concubins.
si la carte grise est au nom de votre frère, sa concubine ne pourra pas vendre le véhicule, cela vaut pour tout ce qui appartenait à votre frère, les seuls héritiers de votre frère sont ses enfants.
salutations

Par **sophie1872**, le **02/10/2016 à 14:48**

vu que les enfants sont mineurs comment se passe t-il ? le notaire peut t-il lui donner l'autorisation de la vendre ?

Par **amajuris**, le **02/10/2016 à 19:54**

quand les enfants sont mineurs, il faut l'autorisation du juge des tutelles.

Par **sophie1872**, le **03/10/2016** à **07:16**

Merci beaucoup pour vos réponses.Cordialement.